Reconstruction en ex-Yougoslavie: gestion de l'aide de l'Union, coordination de l'aide internationale

1995/2303(COS) - 29/05/1996

La commission a adopté à l'unanimité le rapport élaboré par M. TITLEY sur la gestion de l'aide de l'Union européenne et la coordination de l'aide internationale en ex-Yougoslavie. Selon la proposition de résolution amendée, le Parlement européen se félicite des deux premières réunions des donateurs pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. Elle met l'accent sur la nécessité de parvenir à un partage équitable des efforts au sein de la communauté internationale et d'obtenir des résultats pratiques avant les élections de septembre. L'aide internationale à la reconstruction devrait profiter à l'ensemble de la population de la Bosnie-Herzégovine. Le Parlement insiste sur le fait que les donateurs devraient sélectionner des projets de grande portée et bien visibles, dotés d'un grand potentiel en termes d'emploi, de nature à favoriser la coopération entre organismes et entre états. La résolution proposée met l'accent sur la nécessité d'accélérer l'effort de déminage, ainsi que de renforcer les institutions bosniaques, le respect des droits de l'homme et la séparation de la justice et du pouvoir, de réduire la pauvreté, de favoriser l'intégration sociale et de ranimer l'économie locale. La résolution invite à démarrer sans plus attendre les travaux préparatoires en vue de l'évaluation des dommages et de l'identification de projets en Croatie, de sorte que la mise en oeuvre puisse avoir lieu dès lors que les conditions politiques seront satisfaites.